

[Text]

M. Bouchard: Je pense que vous avez raison. J'essaierai de bien cadrer ce que je veux dire. Je pense qu'il n'est pas admissible, dans ces voies d'accès à un pays comme le nôtre, que les gens qui ont les premiers contacts avec les immigrants ne soient pas capables de s'exprimer dans les deux langues.

• 1030

Je pense que vous avez parfaitement raison. Un point sur lesquel nous devrions faire porter nos efforts, le plus rapidement possible, dans l'application du bilinguisme, c'est les personnes qui représentent officiellement ce pays. Si cela devient moins urgent dans certains services où les Canadiens n'y ont pas tous accès et que ce ne sont pas des services indispensables... Bon! Mais à partir du moment où nous nous situons dans des services où le Canada dans son entier, où son image, ses caractéristiques fondamentales sont exprimées, le bilinguisme devrait être présent.

Et je pense que vous donnez un excellent exemple quand vous parlez des cours de citoyenneté. Ils se situent dans la voie d'accès officielle où on reconnaît une citoyenneté canadienne; je pense qu'on va sûrement augmenter le plus rapidement possible cette capacité bilingue. Les juges qui sont nommés à la Cour de citoyenneté devront, le plus rapidement possible, offrir des services bilingues.

Mr. Parry: Thank you. I would like to turn to another situation, that of freelance interpreters, who are frequently hired by your department. I understand the process which has been offered is similar to a tender system, despite the fact that these people are offering just their own labour. And I understand there has been considerable dissatisfaction on the part of freelance interpreters over the years as to the rate that they are hired. These people, of course, are fully responsible for all their fringe benefits and their compensation therefore should recognize that.

I understand that a request for a change in the rates was accepted by your department and then refused by Treasury Board. Is that understanding correct? And where do matters stand at the moment?

Mr. Bouchard: If you want, I would like Mr. Landry to answer, because it is a technical question. I think it is better that I...

Mr. Parry: Certainly.

Mr. Landry: Yes. There has been a request for an increase in the daily rate by freelance interpreters in April, and an increase of 3% was agreed upon by Treasury Board for the freelance interpreters. I did not quite get the last part of your question where there was, as you said, a discrepancy between what the department was recommending and what had been approved by Treasury Board?

Mr. Parry: I would like you to answer that and also to let us know what further discussions there may have been since the request was granted, since the 3%, anyway.

[Translation]

Mr. Bouchard: I think you are right. I will try to be very specific. I think it is not acceptable, at ports of entry to a country such as ours, that the people who establish the first contact with immigrants are unable to speak both languages.

I think you are perfectly right. There is one group of people that we should encourage as much as possible to become bilingual, and they are the official representatives of this country. If it is less urgent in some services that not all Canadians have access to and which are not essential... Well! But when it comes to services where the image, the basic features of Canada have to be expressed, bilingualism is a must.

And I think that your citizenship courts example is very well taken. They are part of the official mechanism leading to Canadian citizenship. Their bilingual capacity will be increased as rapidly as possible. As rapidly as possible, the judges appointed to the Citizenship Court will have to be bilingual.

Mr. Parry: Merci. J'aimerais vous parler d'une autre question, celle des interprètes pigistes qui sont souvent embauchés par votre ministère. Je crois que le procédé auquel vous recourez est analogue à celui des appels d'offres, bien que ces personnes offrent simplement leur force de travail. Je crois également comprendre que les interprètes pigistes se plaignent amèrement depuis quelques années des taux que vous leur offrez. Bien entendu, ces personnes doivent prendre en charge l'intégralité de leurs cotisations aux différents régimes sociaux et leurs rémunérations devraient en tenir compte en conséquence.

Je crois comprendre qu'une demande de modification des tarifs a été acceptée par votre ministère puis refusée par le Conseil du Trésor. Est-ce bien le cas? Où en est-on actuellement?

Mr. Bouchard: Avec votre permission, je demanderais à M. Landry de répondre car c'est une question technique. Je crois qu'il est mieux en mesure...

Mr. Parry: Certainement.

Mr. Landry: Oui. Les interprètes pigistes ont demandé une augmentation de prestation en avril et une augmentation de 3 p. 100 a été acceptée par le Conseil du Trésor. Je n'ai pas tout à fait compris la dernière partie de votre question lorsque vous avez parlé de différence entre ce que le ministère recommandait et ce qui avait été approuvé par le Conseil du Trésor.

Mr. Parry: J'aimerais que vous me répondiez à cette question et également que vous nous disiez où en sont les pourparlers depuis cette approbation d'une augmentation de 3 p. 100.